



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 15608

Texte de la question

M. Alain Gouriou souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le devenir des conseillers d'orientation psychologues. En effet, les conseillers d'orientation psychologues remplissent une fonction essentielle d'information et d'orientation, mais aussi de lutte contre les exclusions au sein des établissements scolaires. Malheureusement, leur nombre est insuffisant pour faire face à la demande et leurs effectifs diminuent. La profession s'inquiète à juste titre de son devenir. Aussi, il lui demande quelles sont les orientations du ministère en la matière.

Texte de la réponse

Le corps des conseillers d'orientation-psychologues devrait connaître, dans les années à venir, un nombre important de départs à la retraite. C'est pourquoi, afin d'anticiper cette évolution, le volume de postes offerts aux concours est passé de cent places à la session 1996 à cent trente-deux en 1997, puis à cent quatre-vingt-cinq à la session 1998. Un effort particulier de recrutement par la voie externe a été effectué puisque soixante-quinze postes sont ouverts au concours externe de conseillers d'orientation-psychologues en 1998, contre cinquante lors de la précédente session. Cette augmentation de 50 % des recrutements traduit l'attention portée par le ministre à l'orientation des élèves de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gouriou](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15608

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3212

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4437